

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2024\_106**

**Objet : Avancement annuel**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** Mme Edith BIANCONE

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

**Pour la commune de Maillane :** M. Éric LECOFFRE.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD.

**Pour la commune de Noves :** Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Dominique ALIZARD

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER*).

**Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET*), Mme Annie SALZE (*donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

**Pour la commune de Graveson :** M. Jean-Marc DI FELICE (*donne son pouvoir à M. Michel PECOUT*).

**Pour la commune de Maillane :** Mme Frédérique MARES (*donne son pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).

**Pour la commune de Mollégès :** M. Patrick MARCON (*donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN (*donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), Mme Cécile MONDET (*donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

**EXCUSÉ :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance :** M. Serge PORTAL

Mme la Présidente expose qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels.

Suite à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion et à la création d'une commission consultative RH, considérant les ratios pour l'avancement de grade et de promotion interne, adoptés par le conseil communautaire n° 189/2021 du 17/12/2021 et considérant que la commission consultative RH s'est réunie en date du 15 novembre 2023, il convient de statuer sur les avancements de 2024.

Considérant les obligations statutaires pour bénéficier d'avancements de grade et l'inscription sur liste d'aptitude pour la promotion interne, il convient de créer le poste suivant, à compter du 1er juillet 2024 :

- Un emploi de responsable du service des travaux publics, sur le grade d'ingénieur - avancement suite à promotion interne

Il convient que le conseil se prononce sur cette création de poste dans le cadre des avancements annuels 2024.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121.29, L2313-1 et R2313-2,

**VU** le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8, L332-14, L332-24 et L412-6,

**VU** le décret 88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n° 189/2021 du 17/12/2021 adoptant les lignes directrices de gestion de Terre de Provence agglomération,

**VU** l'arrêté n°PI2024-04 du 22/01/2024 établi par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône portant inscription sur liste d'aptitude des ingénieurs, l'agent nommé par promotion interne ci-dessus listé,

**VU** l'avis de la commission consultative interne relative aux avancements 2024, réunie le 15 novembre 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**CONSIDÉRANT** que les agents présentés dans le cadre des avancements 2024 remplissent les conditions statutaires pour être nommés,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre la création et la modification d'emplois,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la création de l'emploi de responsable du service des travaux publics, sur le grade d'ingénieur, à temps complet,

**APPROUVE** le tableau des effectifs en découlant

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

**Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,**

Pour Extrait Conforme  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD  
  
